

BRUXELLES, le 13 mars 2020

*Nos réf. : BeL/CEN2664*  
*Cellule Culture*

**Objet : Impact des mesures de distanciation sociale sur le secteur culturel**

Mesdames, Messieurs,

Suite au Conseil National de Sécurité (CNS) réuni hier, de nouvelles mesures de distanciation sociale ont été préconisées par l'autorité fédérale concernant la tenue d'événements et de manifestations. Ces décisions s'ajoutent aux décisions déjà prises par les Gouverneurs et les Bourgmestres depuis mardi suite au précédent CNS. Dans ce contexte, il me paraît important de pouvoir vous dresser le point précis de la situation qui vous impacte malheureusement et des perspectives à venir.

Ces mesures sont basées sur l'évolution de la propagation du Covid-19 au sein de la population et les recommandations des experts scientifiques. Elles tiennent compte, rappelons-le, d'une urgence sanitaire inédite et visent à protéger nos citoyens, particulièrement les plus fragiles.

Parmi ces mesures, sont interdites jusqu'au 3 avril inclus sur le territoire national, les activités à caractère privé ou public, de nature culturelle, sociale, folklorique et récréatives. Tous les établissements appartenant aux secteurs culturel, festif et récréatif doivent également être fermés.

Je vous invite à privilégier le report, là où il est possible, de ces activités et événements culturels.

J'attire votre attention sur le fait qu'il est néanmoins possible que des mesures de distanciation sociale soient maintenues après le 3 avril la situation évoluant de jour en jour.

Je prends la pleine mesure des difficultés engendrées par cette situation. Dans ce contexte inédit, j'appelle chacune et chacun à se serrer les coudes et faire preuve de solidarité, notamment vis-à-vis des plus petites structures. Je sais que cette solidarité est déjà de mise dans plusieurs secteurs et de la part de certains opérateurs culturels. Dans la mesure du possible, il me paraît important, particulièrement dans le secteur des Arts de la scène et pour les lieux de diffusion, de pouvoir prendre en charge, dans la mesure

des moyens de chacun, le remboursement des frais réels engagés par les compagnies reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles en cas d'annulation des représentations.

Les interventions prévues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les tournées Arts et Vie, Spectacles à l'école seront par ailleurs payées pour être reversées aux compagnies à concurrence des frais engagés pour chaque représentation annulée.

Nous étudions également toutes les possibilités de souplesse et de tolérance dans l'application des normes quantitatives et qualitatives dont vous dépendez et ce jusqu'à la levée des mesures de distanciation sociale.

Un contact sera pris la semaine prochaine avec les Fédérations afin d'évaluer la situation, les retombées de celle-ci sur les différents acteurs culturels impactés ainsi que les pistes de solutions qui pourraient être mises en œuvre.

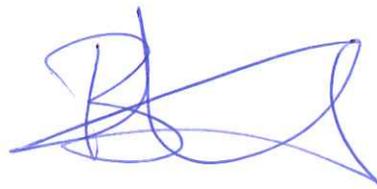
Les conseils d'hygiène préconisés par les autorités fédérales sont, pour rappel, disponibles via ce lien : [https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/downloads/20200217\\_coronavirus\\_poster\\_general\\_FR.pdf](https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/downloads/20200217_coronavirus_poster_general_FR.pdf) . N'hésitez pas à diffuser ce visuel.

Pour toute question complémentaire et suivi de la situation sanitaire, le SPF Santé Publique a mis sur pied le site : <https://www.info-coronavirus.be/fr/>. Ce site est régulièrement actualisé. Il y a également le numéro d'appel gratuit concernant les questions sur le coronavirus du SPF Santé Publique : 0800/14689. L'administration de la culture est joignable au numéro centralisé suivant : 02/413 31 28 ou via l'adresse suivante : [culture.info@cfwb.be](mailto:culture.info@cfwb.be).

Je reste également, ainsi que mon cabinet et l'Administration de la Culture, à votre écoute.

Veillez agréer, madame, monsieur, nos plus sincères salutations,

**Vice-présidente, Ministre de l'Enfance, de la Santé,  
de la Culture, des Médias et des Droits des femmes**



**Bénédicte LINARD**